
Séance du 02 avril 2021

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Représentés	Votants
25	21	1	22

L'an deux mille vingt-et-un, le 02 avril à quatorze heures 30 minutes, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération du GrandSoissons, sous la présidence de Monsieur Alain CREMONT, Président du PETR du Soissonnais et du Valois, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 24/03/2021, laquelle convocation a été affichée à la porte du siège du PETR

Convocation en date du
24/03/2021

Présents : Alain Crémont, Olivier Engrand, Dominique Bonnaud, Arnaud Battefort, Franck Briffaut, Jean-Pascal Berson, Alexandre de Montesquiou, Hervé Muzart, Marcel Bombart, Gilles Davalan, Philippe Montaron, Thierry Routier, Séverine Pelletier, Ginette Platrier, Alex Desumeur, Loïc Lalys, Nicolas Rébérot, Céline Le Frère, Christian Deulceux. Marina Carette (suppléée par Jérôme Aubert), François Rampelberg (suppléé par Marie-Claude LAINE)

Procurations : Yveline Delval (pouvoir donné à Jean-Pascal Berson),

Excusés : Jean-Luc Nicolas, Patrick Dufour, Pascal Tordeux

Monsieur Hervé MUZART a été élu secrétaire de séance.

Objet : Approbation du compte administratif 2020

Délibération n° 10 – 2021

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1612-12

Vu le budget primitif pour l'exercice 2020 et sa décision modificative,

Vu le compte de gestion du PETR du Soissonnais et du Valois établi par la Comptable de la trésorerie municipale de Soissons au titre de l'exercice comptable 2020,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au titre de l'exercice comptable 2020, admet les résultats de gestion 2020

Arrête les résultats du compte administratif 2020, dont les éléments principaux se résument comme suit :

Présentation générale du Budget	
Vue d'ensemble	

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	119 726,02	124 142,00
	Section d'investissement	0	0
		+	+

Report de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)		213 467,50
	Report en section d'investissement (001)	0	0
		+	+
Total (réalisations + report)		119 726,02	337 609,50
Reste à réaliser à reporter	Section de fonctionnement	0	0
	Section d'investissement	0	0
	Total des restes à réaliser	0	0
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	119 726,02	337 609,50
	Section d'investissement	0	0
	Total cumulé	119 726,02	337 609,50
EXCEDENT A REPORTER			217 883,48

Un excédent de 217 883,48 € est constaté et reporté à l'exercice 2021.

Le Président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le premier vice-président, Monsieur Alexandre de Monstesquiou invite le Comité syndical à adopter la délibération suivante :

Vu l'avis du Bureau en date du 19 mars 2021 ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2020

CHARGE et **DÉLÈGUE** Monsieur le Président, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

Vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
21	0	0	0

Pour extrait conforme au registre des délibérations



Le Président

Alain CREMONT

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le 19.1.24.1 2021

Transmission le 19.1.24.1 2021

Certifié exécutoire le 19.1.24.1 2021

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

19 AVR. 2021